

076-217605419-20201015-DE2020000090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2020

Affichage : 29/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du 15 octobre 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Le 15 octobre 2020 à vingt heures,

Sur convocation en date du 5 octobre 2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sous la présidence de Mme Josiane LELIEVRE, maire.

Etaient présents :

M. CALTOT Daniel, M. POTHERAT Frédéric, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, Mme LECOQ Annie, M. ORIENT Olivier, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER, M. BRUNG, Mme GUERZA Sylvie, Mme LELIEVRE.

Absents :

M. TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Mme BUQUET Jessica,
 Mme TALBOT a donné pouvoir à M. BRUNG Michel,
 M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA Sylvie.

Secrétaire de séance : Monsieur D. DELAMARE.

2020/90 – AUTORISER LE MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Madame le Maire rappelle qu'en cette nouvelle mandature, et avec l'arrivée de nouvelles associations auxquelles il est mis à disposition des locaux communaux, il convient de renouveler ces conventions bipartites.

Elle demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions de mise à disposition des locaux pour la durée de la mandature.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux.

Fait à Roumare, le 20 octobre 2020
 Le Maire

Affiché en mairie
 le 28/10/2020